

Von:
An:
Betreff:

Arbeitsstellensicherheit (I-SQU-SI)
Arbeitsstellensicherheit (I-SQU-SI)
Nouveautés CFF Sécurité sur les chantiers (11.07.2019)

11.07.2019



Mesdames, Messieurs,

La réglementation I-50167 «[Formations, attestations et admissions aux fonctions selon la R RTE 20100](#)» a été entièrement révisée et entre en vigueur le 01.08.2019.

La version 3-0 intègre les adaptations déjà communiquées, p. ex.:

- Justificatif d'aptitude médicale comme condition impérative pour l'admission à l'ensemble des cours de base et de répétition
- Test d'admission obligatoire et justificatif d'expérience pratique comme conditions impératives pour l'admission au cours de répétition «Chef de la sécurité»
- Adaptations du cours de base/du « refresher » «Autoprotection Déplacement sur les voies»
- Adaptations du cours de base Direction de la sécurité

D'autres adaptations et précisions ont également été apportées. Il a notamment été fixé que seules sont admises aux cours de répétition les personnes qui, au début du cours, sont titulaires d'une attestation CFF en cours de validité pour la fonction concernée.

Jusqu'au 31 décembre 2019, I-SQU-SI peut, sur demande dûment justifiée, autoriser le renouvellement d'une qualification après l'expiration de la durée de validité de l'attestation par l'accomplissement du cours de répétition concerné et la réussite à l'examen périodique ad hoc. À compter du 1er janvier 2020, de telles autorisations ne seront plus accordées que sur présentation d'un certificat médical. L'autorisation doit être produite au début du cours avec l'attestation périmée.

Le responsable hiérarchique doit veiller à ce que les formations et examens nécessaires soient accomplis en temps voulu. Il est recommandé aux supérieurs hiérarchiques de planifier le cours de répétition au cours des douze à six mois précédant la fin de la validité de l'attestation, afin qu'il reste encore suffisamment de temps pour le renouvellement de la qualification en cas d'événement imprévu (p. ex. échec à l'examen).

Le document joint fournit une vue d'ensemble des principales adaptations.

Contact.

Si vous avez d'autres questions ou remarques, contactez la personne de contact SQU de votre région. À défaut de personne de contact dans votre région, vous pouvez envoyer un e-mail à l'adresse securitechantiers@cff.ch.

Meilleures salutations

Hanspeter Stoll
Chef Sécurité, Infrastructure

Christian Leuenberger
Responsable technique Sécurité des chantiers,
Infrastructure

Impressum

CFF SA
Sécurité, Qualité, Environnement Infrastructure

securitechantiers@cff.ch / cff.ch/securitechantiers